

PROCÈS-VERBAL

Le vingt février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Date de la séance :	20 février 2024
Date de convocation :	14 février 2024
Nombre de conseillers en exercice :	24
Nombre de présents :	20
Nombre de votants :	21

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, M. Philippe DELAUNAY, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme Evelyne DUPONT à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Absente non excusée : Mme Katiana LEVAVASSEUR

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 22 janvier 2024

Adopté à l'unanimité,

Compte-rendu des décisions du maire :

D2024-03- Acte modificatif d'une régie de recettes et d'avances pour les animations municipales

D2024-04- Marché n°20-2023 - marché à bons de commande VOIRIE 2024-2026 attribué l'Entreprise LHOTELLIER TP, ZI Les Genétais, Route du Manoir 27 460 ALIZAY.

Montants annuels : Minimum : 48 000.00 € TTC – Maximum : 246 000.00 € TTC

D2024-05- Décision modificative n° 5 du budget communal : virement de crédits interne aux dépenses de fonctionnement.

Délibérations et comptes rendus des commissions :

FINANCES

DCM 2024-17- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

VU le rapport joint en annexe,

CONSIDÉRANT que les conseillers municipaux ont été destinataires du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) avec leur convocation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2024 en annexe.

Adopté à l'unanimité,

Monsieur Jean-Baptiste Marchand regrette l'externalisation de la taille des haies.

Monsieur Arnaud Cheux précise que les adjoints regardent ce qui est fonctionnellement et économiquement le plus intéressant pour la commune. Le travail en régie n'est pas dogmatique. Les élus se posent la question au cas d'espèce. D'une année sur l'autre, la situation ne sera pas la même. Cela vaut pour d'autres corps de métier : maçonnerie ou menuiserie. Il n'y a pas un choix philosophique derrière l'externalisation.

DCM 2024-18- SUBVENTION A L'ASSOCIATION HIPPIQUE MUNICIPALE DU NEUBOURG

L'Association Municipale Hippique du Neubourg a organisé les courses le week-end de la Pentecôte 2022.

Après vérification des comptes de la commune, la redevance perçue de la Fédération s'élève à 1 985,60 €.

Par courrier en date du 9 novembre 2023, la Société Municipale Hippique du Neubourg invite le conseil municipal à décider de l'attribution de cette somme.

Monsieur l'Adjoint aux finances propose le reversement de la totalité de la somme reçue de la Fédération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande formulée par l'Association Municipale Hippique du Neubourg ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'accorder à l'Association Municipale Hippique du Neubourg une subvention d'un montant de 1 985,60 €.
- autorise Madame le Maire, ou le Maire Adjoint Délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-19- INVESTISSEMENT-ACHAT D'UNE BENNE TYPE AMPLIROLL

La commune du Thuit de l'Oison vend une benne neuve, type Ampliroll, pour un montant de 2 500 €. (Valeur neuve 6 732,00 € T.T.C.)

L'exécutif estime l'achat de cette occasion intéressant pour les besoins des services techniques.

L'Adjoint aux finances propose d'inscrire cette dépense en investissement du budget communal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Approuve l'achat de la benne d'occasion Ampliroll pour un montant de 2 500 €, proposée par la commune du Thuit de l'Oison ;
- Inscrit cette dépense en investissement au compte 21578 du BP 2024.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande à quoi sert cette benne.

Monsieur Arnaud Cheux indique que c'est un caisson qui s'adapte au camion. Monsieur Francis Davoust précise qu'il est utilisé souvent pour charrier les barrières.

PERSONNEL COMMUNAL

DCM 2024-20- CREATION D'UN POSTE

Suite aux décisions d'avancement de grade et de promotion interne 2024, et aux différents mouvements de personnels 2023, Madame le Maire propose de créer un poste d'Adjoint technique principal 1^{er} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- ✓ **Décide** de créer un poste d'Adjoint technique principal 1^{er} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024.

Adopté à l'unanimité,

CULTURE – ANIMATIONS – COMMUNICATION

Compte-rendu de la commission du 6/02/2024

Présents : Isabelle Vauquelin, Anita Le Merrer, Evelyne Dupont, Gilles Barbier, Caroline Chopin, Isabel Coudray, Isabelle Ameye

Excusées : Marie-Noëlle Chevalier, Claire Lapoirie

Bilan "Au bout du quai"

301 places vendues, 18 invités (amis d'artistes, jeux-concours France Bleu, concours vœux au personnel)

Recette de 8033 euros

Prix du spectacle 9683 euros, reste à charge 1650 euros

FCA

- Mise en place des 4 expositions (2 expositions de M. Lambert à la médiathèque et au musée)
- Inauguration du FCA le 10 février 11h à la médiathèque
- Concours de dessin " les contes de Perrault " (remise des prix le 21 à 14h avant le lancement des films)
- Ateliers "Les toutes petites créatures" lundi 26/02 et jeudi 07/03
- Chasse au trésor Léo le mercredi 28/03
- Séances scolaires : 450 élèves inscrits

Conférence M. Follin le 15 Février 1h30 de présentation + 30 mn questions

Repas des aînés le 10 Mars

Inscriptions ouvertes du 19/02 au 04/03

Organisation du repas

Dictée le 16 Mars à 10h avec l'aide de C. Chatton pour le choix des textes et la lecture aux adultes

Chasse aux œufs le samedi 30 Mars

"Bonheur en camping-car" le 18 Avril

Cartographie 4 Pôle Nord Conférence sur un espace d'accélération du monde samedi 18 mai 15h au Viking - Financement : 500 euros - prix des entrées déduites

Nouvelles propositions de concerts

- "Concert en hommage à Fabien Chemin" concert de l'harmonie de l'UP le jeudi 11 Avril au Viking
 - "Chœur d'hommes" concert à l'église recherches de dates fin octobre et début novembre
 - Hommage à Michel Berger " Ton piano danse toujours "
- Vendredi 24 ou Dimanche 26 Janvier 2025

Feu d'artifice Tarifs 4200 et 7000 – Thèmes : "Symphonie Emotion" et "Queen"

Projets pédagogiques

- **"Ces événements qui font grandir"** : projet théâtral avec la compagnie Fil en scène.

Projet initié par Mme Deblock, psychologue scolaire afin de renforcer le lien entre la grande section de l'école F. Dolto et les CP. Les parents sont invités à participer.

Bilan prévisionnel 10.000 euros, subvention proposée 1000 euros.

- **"Pop fiction"** : ateliers d'écriture, de théâtre et de création musicale avec la compagnie Asphalte

avec 3 classes (CM1-CM2 de Dupont de l'Eure , CM2 de Jean moulin, 6ème du collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz)

Bilan prévisionnel 16200 euros, subvention proposée 1000 euros

Projet porté par la CDC

“Mumo” musée mobile destiné à aller à la rencontre de la ruralité pour faire découvrir au public notamment aux scolaires des œuvres du centre Georges Pompidou.

Le Mumo sera au Neubourg, devant le CFA du 15 au 17 Avril.

11 créneaux scolaires d'1h30 seront proposés aux élèves du Neubourg : 1/lycée, 1/CFA, 5/collèges, 4/classes élémentaires.

DCM 2024-21- SUBVENTION POUR LA RESIDENCE D'ARTISTES POP-FICTION

La résidence d'artistes Pop Fiction est un projet proposé par la compagnie Asphalte.

Les objectifs sont multiples :

Objectifs artistiques et d'appropriation culturelle : faciliter l'accès à la culture et l'ouverture au monde de l'art par la construction d'un parcours culturel en lien avec les structures culturelles de proximité du Neubourg et de l'Eure.

Objectifs pédagogiques : favoriser la réussite et l'intégration scolaire des élèves, lutter contre l'échec et le décrochage scolaire, améliorer la confiance en soi et l'estime de soi par la diversité des expressions artistiques sollicitées.

Objectifs d'inclusion : favoriser la mixité et travailler sur le vivre ensemble : mixité, égalité, écoute, respect, tolérance ... par le médium de la création théâtrale et musical et d'un projet fédérateur, à l'échelle de la classe et de la ville.

Les artistes proposent des ateliers d'écriture, de théâtre et de création musicale autour de l'objet « pop fiction ».

La chanson pop est à la fois un objet culturel collectif et un médium d'affirmation de soi pour les jeunes. L'atelier d'écriture aura pour but de composer des formes courtes pour la scène écrite à partir d'une chanson pop, en partant du début ou d'une partie d'une chanson comme matériau. Parallèlement, sera proposé un workshop de création musicale et sonore, avec l'écriture de chansons et des compositions originales. Enfin, sera creusé l'endroit de la chanson comme espace d'expression alternative, espace de transgression et d'émancipation.

Sont concernés par ce projet 3 classes du Neubourg, 75 élèves :

- CM1-CM2 de l'école Dupont de l'Eure (25)

- CM2 de l'Ecole Jean Moulin (25)

- 6e du collège Geneviève-Anthonioz (25)

130 jeunes touchés indirectement (6 classes)

Familles : 400 personnes

Habitants : 1 000 visiteurs pendant le festival

Vu la proposition de la commission communale du 6/02/2024 de subventionner le projet à hauteur de 1000 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Décide d'inscrire une subvention de 1000 € au tableau des subventions, annexe du BP 2024, en faveur de la résidence d'artistes Pop Fiction.
- Autorise le versement de la subvention au compte 65748.

Adopté à la majorité (1 Contre : J.B. Marchand),

DCM 2024-22- SUBVENTION POUR LA RESIDENCE D'ARTISTES « CES EVENEMENTS QUI FONT GRANDIR »

La résidence d'artistes « ces événements qui font grandir » est proposée par Fil en Scène.

L'idée de cette action est d'amorcer un travail de coéducation en faisant entrer les parents dans l'école au travers d'un projet théâtre « parent-enfant » :

- Initier les élèves les plus jeunes à la pratique théâtrale, à travers l'engagement du corps : connaître, exploiter les ressources de son corps dans une relation espace, temps, énergie, imaginaire.
- Favoriser la rencontre des enfants et des familles avec des acteurs culturels, faire découvrir la conception d'un spectacle.
- Aborder la liaison GS-CP à travers un projet d'ouverture artistique réunissant les écoles : penser la continuité et la rupture, le fait de grandir, grâce au théâtre.
- Permettre aux parents d'entrer dans l'école autrement.

Public concerné :

- 60 élèves (1 GS et 2 CP) de l'école Dolto pour les ateliers.
- 100 spectateurs (60 élèves de l'école Dolto + GS de Villez + les CP des classes double niveau du Neubourg).
-

Vu la proposition de la commission communale du 6/02/2024 de subventionner le projet à hauteur de 1000 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Décide d'inscrire une subvention de 1000 € au tableau des subventions, annexe du BP 2024, en faveur de la résidence d'artistes « Ces événements qui font grandir ».
- Autorise le versement de la subvention au compte 65748.

Adopté à l'unanimité,

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 13/02/2024

Etaient présents : G. Barbier, F Bronnaz, N Brunet, S Cherrier, MN Chevalier, I Coudray, A Le Merrer, et I Vauquelin.

Étaient excusés : A Leroy, I Ameye, E Detaille

→ DIA et DC

- DIA 027 428 24 N0001 : Cession terrains (non bâti), les Monts Rôtis. Parcelles AR 189-198-201 / 1790m2. Zone Uh.
- DIA 027 428 24 N0002 : Cession habitation, 15 Avenue de la Libération. Parcelle AL-142/66m2. Zone Uh.
- DIA 027 428 24 N0003 : Cession cave, avenue de la Libération. Parcelle AL-146/3 863m2. Zone Uh.
- DIA 027 428 24 N0004 : Cession habitation + locaux commerciaux, 62 Rue de la République. Parcelle AK-80/998m2. Zone Up.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ Déclaration Préalable :

- DP 027 428 24 N 0006 : 1 Allée de la mare aux joncs. Parcelle AP 21 – 1082 m2, zone Uh. Installation de panneaux solaires.

ABF : non concerné

CCPN : Accord avec prescriptions (panneaux intégrés à la toiture avec pose à fleur).

Avis de la commission : favorable en respectant le règlement du PLU (les panneaux solaires doivent être intégrés au volume de la toiture avec une pose à fleur. Ils devront présenter une teinte assurant un fondu avec les éléments de couverture : capteurs solaires et cadres).

- DP 027 428 24 N 0007 Rue des Monts Rôtis, parcelle AR 191 – 942 m2. Zone Uh. Installation d'un portail et d'une clôture.

ABF : non concerné

CCPN : favorable avec réserve (clôture doublée d'une haie vive).

Avis de la commission : favorable sous réserve de l'application de l'article Uh2.6 du PLU.

- DP 027 428 24 N 0008 : Rue du Tour de Ville Nord, parcelle AC 166 – 311 m2. Zone Uh. Isolation par l'extérieur.

ABF : en cours

CCPN : en cours d'instruction – majoration de délais

Avis de la commission : le dossier sera représenté lorsqu'il sera complété par les pièces administratives nécessaires à son instruction.

→ Permis de construire (PC) :

- PC 027 428 24 N0001: Le Cours St Paul, parcelle ZD 35-36-37-42-43-47-48-49 / 128 175 m2. Zone Uai. Construction de 3 extensions de bâtiments – 6reation d'un local de cuves à sang.

ABF : Non concerné

CCPN : En cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable.

→ Pose d'enseignes (PE) :

- PE 027 428 24 N00001 : Rue Dupont de l'Eure, parcelle AL 19 / 102m2. Zone Up. Modification d'enseigne

ABF : Accord avec prescriptions : le noir (ou le gris très foncé ou les gris purs) a pour conséquence d'enterrer les centres villes commerçantes, et qui plus est, il ne met pas en valeur les abords constituant l'écrin des monuments historiques. Seule une couleur pourra être autorisée, ton RAL 8017.

Avis de la commission : avis favorable en suivant les prescriptions de l'ABF.

- PE 027 428 24 N0002 : Rue Octave Bonnel, parcelle AL 293 / 53m2. Zone Up. Modification d'enseigne

ABF : accord

Avis de la commission : favorable

Informations et questions diverses :

Etude pré-opérationnelle de mise en place d'une OPAH

L'OPAH mise en place dans le cadre de l'ORT a pour but la revitalisation des cœurs d'agglomération en intervenant

- pour la lutte contre l'habitat dégradé, indigne et contre la vacance.
- pour la production de logements attractifs (accueil de grandes familles) et adaptés pour les personnes âgées.

Dans le cadre de cette étude, il est proposé une enveloppe financière pour trois ans auprès des différents financeurs (ANAH, CDC, Département, ville du Neubourg) dont l'objectif vise à accompagner les dossiers de propriétaires occupants et de propriétaires bailleurs dans leur projet de réhabilitation de leur logement.

Les aides sont accordées aux propriétaires occupants sous conditions de ressources.

Concernant les bailleurs, le revenu fiscal de référence est utilisé uniquement pour les travaux d'économie d'énergie des bailleurs et les conditions sont les mêmes que pour les propriétaires occupants. Les revenus intermédiaires et supérieurs sont également financés. Pour les autres travaux, l'aide dépend du conventionnement des logements (loyer modéré).

La ville du Neubourg dispose de

- 61.6% de logements locatifs dont 41.5% dans le privé.
- 10% de logements vacants.
- 101 logements sont potentiellement indignes au Neubourg.

La CDC a fait le choix de ne pas intervenir pour les propriétaires bailleurs sauf peut-être pour les travaux d'économie d'énergie.

Les membres de la commission ont échangé sur la nécessité dans le cadre du Zéro artificialisation, de repenser le développement de la ville en encourageant les travaux de réhabilitation de l'habitat ancien sur l'ensemble de son territoire. Ils souhaitent que les aides soient attribuées sur le périmètre 1, 2 et 3 de l'ORT. Les subventions pour le surcoût architectural concernent les façades visibles de la voie publique dans le secteur d'intervention de l'ABF et uniquement des propriétaires occupants.

Madame Le Merrer se renseignera auprès d'INHARI pour savoir si un dossier est assimilable à un logement.

Décision des membres de la commission

Les aides incitatives

Propriétaires occupants	Dossiers	Taux de subvention	Montant maximum	Budget sur 3 ans
Accessibilité des logements	8	20%	2 000 €	16 000 €
Rénovation énergétique 2 sauts étiquettes	12	-	500 €	6 000 €
Logement dégradé (travaux lourds)	2	20%	5 000 €	10 000 €
Totaux	22			32 000 €

Propriétaires bailleurs	Dossiers	Taux de subvention	Montant maximum	Budget sur 3 ans
Rénovation énergétique 2 sauts étiquettes	6	20%	2 000 €	12 000 €
Logement dégradé (travaux lourds)	4	20%	5 000 €	20 000 €
Totaux	10			32 000 €

Actions d'accompagnement

Propriétaires occupants	Dossiers	Taux de subvention	Montant maximum	Budget sur 3 ans
Primo accédants	5	-	1 000 €	5 000 €
Sortie de vacance (travaux lourds)	5	-	1 000 €	5 000 €
Surcoût architectural (travaux économie d'énergie), façade visible de la voie publique en secteur ABF.	10	-	2 500 €	25 000 €
Totaux	20			35 000 €

Propriétaires bailleurs	Dossiers	Taux de subvention	Montant maximum	Budget sur 3 ans
Restructuration grand logement	7	20%	2 000 €	14 000 €
Sortie de vacance (travaux lourds)	7	-	2 000 €	14 000 €
Totaux	14			28 000 €

Prochaine commission le lundi 11 mars 2024

Monsieur Arnaud Cheux précise que la commune peut se greffer à ce dispositif. Ce qui permet à bon nombre d'habitants d'accéder aux aides pour leur logement et ce dispositif bénéficie aussi à l'artisanat local. L'objectif de la communauté de communes est que ce soit ouvert à la population la plus large possible. C'est un vecteur important en termes de pouvoir d'achat, d'écologie. C'est un dispositif vertueux.

Madame Natacha Brunet demande la date de démarrage de ce dispositif.

Madame Anita Le Merrer indique que la mission d'étude se termine. Une convention doit être signée avec les différents partenaires, puis un marché public sera lancé pour le choix du cabinet qui sera chargé du suivi de l'OPAH. Le montage des dossiers des particuliers se fera pendant trois ans.

Elle rappelle que la communauté de communes pilote l'opération. Elle estime le début du dispositif en septembre prochain.

DCM 2024-23- VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZD 84 A CROSVILLE LA VIEILLE

Le groupe GENERALE DU SOLAIRE, situé 50 rue Etienne Marcel 75 002 Paris, est spécialisé dans le développement, l'ingénierie, la construction, le financement et l'exploitation de centrales photovoltaïques. Il a identifié un terrain cadastré ZD 84 sur la commune de Crosville la Vieille pour un projet de centrale solaire. Ce terrain situé à l'arrière de la déchetterie de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, d'une surface de 2 ha 42 a 92 ca, appartient à la commune de Le Neubourg. Le projet couvrirait environ 1,2 ha.

Madame le Maire a été démarchée par le groupe pour une offre d'achat à 68 000 euros.

Vu l'offre du Groupe GENERALE DU SOLAIRE en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis du Domaine numéro 2023-27192-80114 en date du 22 janvier 2024,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la division de terrain et de vendre la parcelle provenant de cette division pour permettre le projet de centrale solaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- Charge le géomètre de la division de la parcelle section ZD n° 84, située lieudit « La Fosse Boudarde » à Crosville la Vieille, propriété de la commune de Le Neubourg,
- Décide de céder le terrain issu de la division de la parcelle cadastrée section ZD n° 84 au Groupe GENERALE DU SOLAIRE pour la somme de 68 000 €,
- Charge l'étude de Maître Paty, notaire au Neubourg, de la rédaction de l'acte,
- Autorise Mme le Maire ou l'élue déléguée à signer l'acte à intervenir.

Adopté à la majorité (1 Abstention : N. Brunet),

VOIRIE – RESEAUX – ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT

DCM 2024-24- CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DU MAGASIN LIDL ET DES ETS JOSSE

Le Département de l'Eure prévoit des aménagements de desserte du magasin LIDL et des établissements Josse sur la RD 133. Ces travaux consistent en la création d'un double tourne à gauche avec ilot en dur, la création des accès aux parcelles avec un ilot en dur, la création d'un cheminement

piéton le long de la RD 133 depuis le giratoire. Les aménageurs prennent en charge les travaux estimés à 320 000 € HT. Le Département de l'Eure, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de l'opération, soumet à la commune du Neubourg et aux aménageurs une convention de financement pour définir les modalités d'intervention et de financement de chacune des parties.

La commune de Le Neubourg, maître d'ouvrage du réseau d'assainissement, devra assumer pour sa part les travaux connexes sur le domaine public (article 9 de la convention).

Vu le projet de convention de financement ci-annexé,

Monsieur l'Adjoint propose au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- Autorise Mme le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de financement,
- Inscrit au budget assainissement les crédits nécessaires aux travaux sur le réseau d'assainissement.

Adopté à l'unanimité,

BÂTIMENTS COMMUNAUX – CADRE DE VIE

DCM 2024-25- CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE DIAGNOSTIC SANITAIRE DE L'ÉGLISE ST PAUL

À la suite des chutes de matières constatées au droit des voûtes situées sous la tour sud-ouest, les services techniques ont mis en place un périmètre de sécurité. Le 19 juillet 2022, Monsieur Togni, ingénieur du patrimoine de la DRAC, a réalisé un bilan sanitaire du bâtiment. Un étaieement des poutres du balcon de l'orgue a été réalisé en octobre 2022.

Afin de poursuivre les investigations pour vérifier la stabilité du monument classé depuis le 6 août 1938, la DRAC demande une étude diagnostic complète ciblée, en premier lieu, sur les deux tourelles d'escalier afin de remédier aux désordres récents constatés, puis en seconde partie, sur l'ensemble du bâti. Un programme de travaux doit être défini par le maître d'œuvre.

Monsieur l'Adjoint aux bâtiments communaux, soumet au conseil municipal, une convention de maîtrise d'œuvre pour l'étude diagnostic (partie 1) et la mission de maîtrise d'œuvre des travaux (partie 2), proposée par Monsieur Régis MARTIN, architecte en chef des Monuments Historiques.

La rémunération s'établit ainsi :

Partie 1 : un montant forfaitaire global à 38 900 € HT ;

Partie 2 : le taux d'honoraires applicable selon le montant des travaux

De 100 000 € à 250 000 €	12,50 %
Entre 250 000 € et 500 000 €	10,00 %
Entre 500 000 € et 750 000 €	8,50 %
Entre 750 000 € et 1 000 000 €	7,00 %
Au-delà de 1 000 000 €	6,50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention d'honoraires de M. Régis MARTIN, architecte en chef des Monuments Historiques,
- Sollicite auprès de la DRAC, la Région Normandie et le Département de l'Eure, une subvention, au taux le plus élevé possible, pour financer l'étude diagnostic qui s'élève à 38 900 €.

Adopté à l'unanimité,

Monsieur Edouard Detaille donne des nouvelles sur l'expertise de la poutre sous l'orgue avec la DRAC et l'entreprise Cruard. La poutre a vrillé sans explication particulière. Elle peut être remise en place pour la remise en service de l'orgue. Madame le Maire a demandé un état de conformité, à l'issue des travaux.

ENSEIGNEMENT-SPORT-VIE ASSOCIATIVE

DCM 2024-26- CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ACADEMIE DE NORMANDIE POUR L'ECOLE MATERNELLE DOLTO

L'Académie de Normandie propose une convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique pour le projet « Ouvrons l'école aux parents » présenté par l'école maternelle Françoise Dolto. L'Etat s'engage à verser à la commune une subvention maximum de 4 803 € pour couvrir les dépenses prévues. Elle sera ajustée en fonction des dépenses réelles.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- Autorise Mme le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de financement avec l'Académie de Normandie pour le projet pédagogique de l'école Françoise Dolto.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-27- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE NEUBOURG IMAGES

Dans le cadre de l'année olympique, Le Neubourg Images propose de photographier les athlètes du Neubourg en s'adressant aux associations qui pratiquent sur la commune. Le projet intitulé "Nos athlètes en images" se fera en partenariat avec la ville du Neubourg. Les photos seront exposées puis offertes aux associations.

Vu le budget prévisionnel,

Madame l'Adjointe à l'Enseignement, au Sport et à la Vie associative propose d'octroyer une subvention de 1134 € à Le Neubourg Images.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- Décide de verser la somme de 1134 € en subvention exceptionnelle avant le vote du BP 2024, compte 6574.

Adopté à l'unanimité,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les conseillers qu'un dossier de consultation de l'installation classée de la linière du Ressault, sera à disposition à l'accueil de la mairie du 11 mars au 8 avril. L'avis du conseil municipal sera sollicité après la clôture le 8 avril.

La centrale biogaz du Neubourg propose aux élus du Neubourg une visite de sa structure le samedi 6 avril à 10h.

Monsieur Edouard Detaille informe de la mise en place d'une benne sur le parvis de l'église pour le nettoyage du toit de l'église.

Prochain conseil municipal le 18 mars 2024.

Fin de séance à 21h16.

Procès-verbal du 20 février 2024

Le 20 février deux mille vingt quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme Evelyne DUPONT pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN,

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Absente non excusée : Mme Katiana LEVAVASSEUR

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

DCM 2024-17- Rapport d'orientation budgétaire 2024

DCM 2024-18- Subvention à l'association hippique municipale du Neubourg

DCM 2024-19- Investissement-Achat d'une benne type Ampliroll

DCM 2024-20- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^e classe

DCM 2024-21- Subvention pour la résidence d'artistes Pop-Fictions

DCM 2024-22- Subvention pour la résidence d'artistes « Ces évènements qui font grandir »



DCM 2024-23- Vente d'une partie de la parcelle ZD 84 à Crosville-la-Vieille

DCM 2024-24- Convention de financement pour l'aménagement de la desserte du magasin LIDL et des Ets Josse

DCM 2024-25- Convention de maîtrise d'œuvre pour le diagnostic sanitaire de l'église St Paul

DCM 2024-26- Convention de financement avec l'Académie de Normandie pour le projet pédagogique de l'école maternelle Dolto

DCM 2024-27- Subvention exceptionnelle pour l'association Le Neubourg Images

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	
Isabel COUDRAY	Secrétaire de séance	

